Click to verify

Concours officier de police 2025

Candidat Accueil Emploi La FP Recrute Conseils candidats Préparer les concours Devenir fonctionnaire Je suis fonctionnaire DÉPOSEZ VOTRE CVet rejoignez la première CVthèque de l'emploi public ! J'AJOUTE MON CV Placé sous l'autorité d'un commissaire de police, l'officier de police seconde ou le supplée dans l'exercice de ses fonctions. Il assure le commandement opérationnel des services en coordonnant l'action des gardiens de la paix. De son côté, le commissaire assure notamment la direction d'un service, gère son fonctionnement et son organisation. Il détermine également les actions à mener pour atteindre les objectifs définis par le ministre.À ne pas manquerNous vous donnons RDV sur le salon Studyrama Formations et Métiers Défense et Cybersécurité organisé à Paris. Une occasion unique de découvrir les établissements et d'échanger avec les responsables pédagogiques pour leur poser toutes vos questions !Comment rejoindre la police nationale ? Pour accéder au concours d'officier, les candidats devront avoir moins de 45 ans et un Bac+3 (licence ou équivalent), l'esprit d'analyse et de contrôle, le sens des relations humaines et de la rigueur. Pour le concours de commissaire, les candidats devront, quant à eux, être titulaires d'un Bac+5. Les inscriptions aux deux concours externes sont ouvertes jusqu'au 28 octobre 2024. Pour le concours d'officier de police, les épreuves débuteront du 7 au 9 janvier 2025. Les épreuves sportives se dérouleront, quant à elles, entre le 24 mars et le 4 avril 2025, et les épreuves orales du 17 au 27 juin 2025. Pour le concours de commissaire, les premières épreuves débuteront du 20 au 21 janvier 2025.Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre. Et rejoignez la plateforme Objectif Police, le mercredi 2 octobre 2024, de 12h30 à 14h, pour un live-chat : l'occasion de poser toutes vos questions aux ambassadeurs sur les opportunités, les métiers d'officier et de commissaire de police et le processus de recrutement.Êtes-vous fait pour devenir policier ? Accédez au test en cliquant ici !©Ben185 Accueil > Concours > Concours Police 2025 Les dates des concours de la police pour 2025 commencent à être annoncées. Nous vous tiendrons informés dès que possible des dernières informations sur ces concours pour optimiser votre préparation à toutes les épreuves. En effet, une bonne planification et une préparation adéquate permettent non seulement de respecter les délais d'inscription, mais aussi de se familiariser avec le contenu des épreuves et d'adopter une méthode d'étude efficace. Rester à jour sur les informations relatives aux concours peut grandement influencer vos performances et votre succès final : ne négligez pas cette étape dans votre préparation aux concours de police ! Concours Policier Adjoint 2025 : non disponibleConcours de la Police Scientifique 2025 : voir les dates prévisionnelles Les concours de la Fonction Publique pour entrer dans la Police requièrent de satisfaire les conditions d'accès établies selon la catégorie A, B ou C pour pouvoir s'inscrire. Si vous souhaitez candidater à l'un des concours suivants, veuillez prendre connaissance de la liste des prérequis à remplir avant la période des inscriptions aux différents concours : Dates du concours Gardien de la Paix 2025Organisé par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, ce concours pour recruter de futurs Gardiens de la Paix se déroule depuis quelques en 2 sessions par an pour répondre à la demande croissante de policiers sur le territoire français.Rappel de la nouveauté du dernier concours GPX : il n'y a plus d'épreuves d'admissibilité. Les candidats devront participer à toutes les épreuves avant de savoir s'ils sont admis. (source : efm-fonctionpublique.fr) ⇔ RÉSULTATS CONCOURS 2025Concours GPX : 1re session 2025Les inscriptions pour le concours de Gardien de la Paix auront lieu du 4 novembre 2024 au 22 janvier 2025.Les épreuves écrites se dérouleront le 11 mars 2025.Les épreuves sportives et orales sont programmées entre le 31 mars et le 6 juin 2025.Enfin, les résultats définitifs seront disponibles à partir de 14h le 20 juin 2025. Concours GPX : 2e session 2025 -26Les inscriptions pour le concours de Gardien de la Paix auront lieu du 5 mai au 28 juillet 2025.Les épreuves écrites se dérouleront le 23 septembre 2025.Les épreuves sportives et orales sont programmées entre le 13 octobre et le 19 décembre 2025.Enfin, les résultats définitifs seront disponibles à partir de 14h le 19 janvier 2026. Préparez le concours GPX 2025 ! Dates du concours externe Officier de Police - 2025Pour le recrutement par concours externe d'Officier de Police, les inscriptions seront ouvertes du 28 août jusqu'au 28 octobre 2024 à 18h.Les épreuves écrites sont organisées du 7 au 9 janvier 2025. Les résultats de ces épreuves seront publiés à partir de 14h le 10 mars 2025.Concernant les épreuves sportives, elles sont prévues entre le 24 mars et le 4 avril 2025, avec les résultats dévoilés le 14 avril 2025 à 14h.Enfin, les épreuves orales auront lieu du 11 au 20 juin 2025, et les résultats seront disponibles dès 14h le 24 juin 2025.Dates du concours externe Commissaire de Police - 2025Pour le concours externe de Commissaire de Police, les inscriptions seront ouvertes du 28 août jusqu'au 28 octobre 2024 à 18h.Les épreuves écrites se dérouleront du 20 janvier au 22 janvier 2025, avec les résultats publiés dès 14h le 17 mars 2025.Les épreuves sportives auront lieu entre le 24 mars et le 4 avril 2025. Les résultats disponibles dès 14h le 14 avril 2025.Enfin, les épreuves orales sont programmées du 2 juin au 13 juin 2025, et les résultats seront annoncés dès 14h le 17 juin 2025. Voici les dates prévisionnelles pour les concours de technicien et technicien principal de la police technique et scientifique en 2025 :Inscriptions : du 5 mai au 6 juin 2025Les écrits : le 3 septembre 2025 avec la publication des résultats à partir du 7 octobre 2025.Les oraux: à partir du 3 novembre avec l'annonce des admis au concours à partir du 17 novembre 2025. Concours technicien principal police technique et scientifique - 2025Vous pourrez vous inscrire au concours de technicien principale de police technique et scientifique entre le 17 lars et le 18 avril 2025. L'épreuve écrite aura lieu les 24 et 25 juin 2025. Les résultats seront publiés à partir du 5 septembre 2025 seulement. L'épreuve orale se déroulera à partir du 6 octobre 2025 et les résultats d'admission serotn rendus publique à partir du 6 novembre 2025. Voici les dates prévisionnelles pour les concours d'ingénieur de police technique et scientifique de 2025 :Concours externe :Inscriptions : du 25 juin au 4 août 2025Examen du dossier et résultats d'admissibilité : le 15 septembre 2025Oraux: à partir du 24 novembre avec les résultats divulgués à partir du 16 décembre 2025Concours interne :Inscriptions : du 25 juin au 29 août 2025Écrits : 12 et 13 novembre 2025, résultats à partir du 18 décembre 2025, 14h.Oraux: à partir du 19 janvier 2026, résultats à partir du 18 février 2026 Sélections pour devenir Policier Adjoint en 2025Les sélections pour devenir Policier Adjoint sont organisées différemment des concours de la Police Nationale. En effet, le nombre de sessions programmées par an diffèrent selon le besoin en renforts policiers selon les zones et les Outre-Mer. C'est pourquoi, plusieurs sélections peuvent avoir lieu une même année à des dates différentes d'une autre zone géographique.Cependant, comme elles sont tenues à jour continuellement, aucune date des sélections de 2025 n'est encore annoncée.Si vous ambitionnez de vous présenter à ces sélections, vérifiez au préalable que vous remplissez bien les conditions d'accès exigées. Préparez les sélections Policier Adjoint 2025 ! Pour ce concours de la catégorie C, les dates d'inscriptions pour 2025-2026 ont été dévoilées très tôt en 2025 : elles seront ouvertes du 30 septembre au 5 novembre 2025 pour le début des épreuves le 12 mai 2026.Les dates pour le concours de Gardien-Brigadier sont déjà connues pour 2026, à savoir :il sera possible de s'inscrire entre le 30 septembre et le 5 novembre 2025.Les premières épreuves sont fixées pour le 12 mai 2026.Les épreuves d'admission ne sont pas encore planifiées mais devraient avoir lieu fin 2026. Préparez le concours Gardien-Brigadier 2025 ! Date du concours Chef de Service de la Police Municipale - 2026Les inscriptions pour le concours de Chef de Service de la Police Municipale seront ouvertes du 16 décembre 2025 au 21 janvier 2026. Les premières épreuves de ce concours sont programmées pour le 11 juin 2026.Date des concours interne et externe d'Agent de police municipale de Paris - 2025La ville de Paris s'apprête à lancer une campagne de recrutement pour des agents de police municipale, ouverte aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Ce recrutement se fera par concours ou par voie de détachement. Les inscriptions pour le concours interne et le 2e concours interne seront possibles du 21 octobre au 15 novembre 2024, tandis que celles pour le concours externe s'étendront du 21 octobre au 29 novembre 2024.Le processus de sélection se déroulera en deux phases : d'abord, des épreuves écrites d'admissibilité permettront de faire un premier tri parmi les candidats. Ensuite, ceux qui seront admissibles passeront une épreuve orale devant un jury, accompagné d'épreuves physiques, pour évaluer leurs compétences et aptitudes à exercer ce métier exigeant. Skip to content Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 août 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'officiers de police de la police nationale, les épreuves d'admissibilité du concours externe, du premier concours interne et du second concours interne pour le recrutement d'officiers de police de la police nationale seront organisées : 1. En métropole : par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Est, Nord, Ouest, Sud, Sud-Est, Sud-Ouest, de la zone de défense et de sécurité de Paris et par la délégation territoriale de Toulouse ; 2. Dans les départements et collectivités territoriales d'outre-mer : par les secrétariats généraux pour l'administration de la police de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Polynésie française, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et Nouvelle-Calédonie. Elles auront lieu : I. – Pour le concours externe et le premier concours interne : a) Les 7, 8 et 9 janvier 2025 : en métropole et dans le secrétariat général pour l'administration de la police de Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte ; b) En raison du décalage horaire, les épreuves auront lieu les 7, 8 et 9 janvier 2025 (mise en loge le 6 janvier 2025 à partir de 23 h 30) dans le secrétariat général pour l'administration de la police de Polynésie française et les 8, 9 et 10 janvier 2025 (mise en loge le 7 janvier 2025 à partir de 20 h 30) dans le secrétariat général pour l'administration de la police de Nouvelle-Calédonie. II. – Pour le second concours interne : a) Le 7 janvier 2025 : en métropole et dans le secrétariat général pour l'administration de la police de Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte ; b) En raison du décalage horaire, les épreuves auront lieu le 7 janvier 2025 (mise en loge le 6 janvier 2025 à partir de 23 h 30) dans le secrétariat général pour l'administration de la police de Polynésie française et les 8 janvier 2025 (mise en loge le 7 janvier 2025 à partir de 20 h 30) dans le secrétariat général pour l'administration de la police de Nouvelle-Calédonie. Les candidats seront convoqués individuellement par les services organisateurs. Les épreuves de pré-admission se dérouleront en région parisienne sauf pour les candidats ultra-marins qui passeront ces épreuves dans leur SGAP d'inscription. Les épreuves d'admission se dérouleront en région parisienne pour tous les candidats. I. – Pour le concours externe, la fiche de renseignements, décrivant sa formation, ses expériences professionnelles, ses principales compétences et ses motivations est établie préalablement par le candidat en vue de l'épreuve orale d'entretien de la phase d'admission. Cette fiche sera disponible et téléchargeable sur le site internet du recrutement de la police nationale « www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre » à compter de la publication de la liste d'admissibilité. Elle devra ensuite être envoyée, à la division des concours et des examens (DCE) personnellement par le candidat admissible et au plus tard le lundi 14 avril 2025, délai de rigueur, par voie électronique à l'adresse : « academie-recrutement-officier@interieur.gouv.fr ». II. – Pour le premier concours interne, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est établi préalablement par le candidat en vue de l'épreuve orale d'entretien de la phase d'admission. Ce dossier sera disponible et téléchargeable sur le site internet du recrutement de la police nationale « www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre » à compter de la publication de la liste d'admissibilité. Il devra ensuite être envoyé, à la division des concours et des examens (DCE) personnellement par le candidat admissible et au plus tard le lundi 14 avril 2025, délai de rigueur, par voie électronique à l'adresse : « academie-recrutement-officier@interieur.gouv.fr ». III. – Pour le second concours interne, le dossier professionnel est établi préalablement par le candidat en vue de l'épreuve orale d'entretien de la phase d'admission. Ce dossier sera disponible et téléchargeable sur le site internet du recrutement de la police nationale « www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre » à compter de la publication de la liste d'admissibilité. Il devra ensuite être envoyé, à la division des concours et des examens (DCE) personnellement par le candidat admissible et au plus tard le lundi 14 avril 2025, délai de rigueur, par voie électronique à l'adresse : « academie-recrutement-officier@interieur.gouv.fr ». Source : JORF n°0301 du 20 décembre 2024 Texte n° 7 Vous avez toujours rêvé de devenir officier de police ? Nous vous avons préparé le guide complet pour passer le concours d'officier de la police nationale. Il détaille toutes les informations dont vous aurez besoin pour vous inscrire et réussir les concours d'officier. Il existe plusieurs corps d'emplois et de grades possibles dans la filière Police Nationale. Pour débuter sa carrière dans la police nationale, le candidat a plusieurs choix : viser le corps de commandement, le corps des officiers, et débuter directement sa carrière au grade de capitaine de police (nommé lieutenant les 4 premières années après la titularisation), pour les personnes sans diplôme, il est possible de devenir cadet de la république ou policier adjoint, puis d'évoluer en interne. Pour accéder au corps d'emploi de commandement (corps des officiers), il existe trois types de concours, selon le profil du candidat : le concours externe pour les civils détenteurs d'une licence (niveau BAC+3), le premier concours interne pour les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, le second concours interne pour les fonctionnaires de police. Bon à savoir : Il existe une Prépa Talents d'officier de police (anciennement Classe Préparatoire Intégrée – CPI). 30 places par an sont disponibles. Elles sont réservées aux candidats issus de milieux sociaux modestes dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances. La préparation dure 9 mois et permet aux étudiants de bénéficier d'un appui financier, de tuteurs élèves officiers de police, ainsi que d'un soutien pédagogique renforcé. Après la Prépa Talents, les candidats sont invités à passer le concours externe d'officier de police et peuvent également passer celui de gardien de la paix. 1. Conditions d'accès aux Concours d'Officier de la Police Nationale 2. Date et inscription aux Concours d'Officier 2025 3. Épreuves du Concours d'Officier de Police 4. Recrutement, formation et titularisation des Officiers de Police 5. Recevoir une documentation gratuite pour réussir les Concours de la Police Nationale Même si environ 5% des postes d'officier sont pourvus par des promotions en interne sans concours, près de 95% des officiers de police sont recrutés sur concours. Quel que soit le concours auquel le candidat souhaite s'inscrire, il doit tout d'abord remplir certaines conditions : être de nationalité française, avoir un casier judiciaire vierge de toute condamnation incompatible avec l'exercice du métier visé, pour les personnes âgées de moins de 25 ans, avoir accompli la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou détenir une attestation provisoire de participation délivrée par le Centre du Service National, avoir une bonne moralité (une enquête de bonne moralité est effectuée après l'admission aux épreuves). Pour la session 2025, 440 postes sont à pourvoir. 1.1 Conditions supplémentaires pour passer le Concours Externe 1.2 Conditions supplémentaires pour passer le Premier Concours Interne 1.3 Conditions supplémentaires pour passer le Second Concours Interne Pour passer le concours externe des officiers de police, le candidat doit répondre à d'autres conditions spécifiques : avoir entre 18 et 45 ans au 1er janvier de l'année du concours, être titulaire d'une Licence (ou un diplôme équivalent BAC+3), ou avoir une expérience professionnelle de 3 ans dans le domaine de la sécurité (ou 2 ans si le candidat détient un diplôme immédiatement inférieur à la Licence, un BTS par exemple), être jugé physiquement apte pour le métier de policier par un médecin agrée : – ne pas être atteint d'une maladie ou d'une infirmité incompatible avec le métier, – répondre à un ensemble de conditions (profil SIGYCOP) : vision, audition, état général, psychisme, etc…, – être apte à porter et à utiliser des armes, – être apte à travailler de jour et de nuit, – être négatif au dépistage de produits illicites. Plusieurs exceptions existent : les parents de 3 enfants à charge et les sportifs de haut niveau peuvent se présenter au concours sans avoir de diplôme, les parents de 3 enfants à charge, les parents élevant seuls leurs enfants et les sportifs de haut niveau peuvent se présenter au concours sans conditions d'âge, la limite d'âge peut être reculée jusqu'à 47 ans sous certaines conditions (1 an par enfant à charge, 1 an par personne handicapée à charge, le nombre d'années passées au service national, etc…), la limite d'âge peut être reculée jusqu'à 47 ans également, dans le cas où le candidat élèverait ou aurait élevé pendant au moins 5 ans un enfant de moins de 16 ans. Le concours interne pour devenir officier de police est réservé aux fonctionnaires travaillant depuis 4 ans dans un service affecté au ministre de l'Intérieur. Au 1er janvier de l'année du concours, le fonctionnaire doit : avoir effectué 4 ans de service actif depuis sa titularisation dans ce service, avoir moins de 45 ans, répondre aux conditions d'aptitude physique. Il existe également des dérogations à la condition d'âge pour ce concours. Ce concours est destiné aux fonctionnaires de police du corps d'encadrement et d'application (gardien de la paix, brigadier, major) ayant, au 31 décembre de l'année du concours : 50 ans au maximum, au minimum 2 années d'ancienneté à partir du grade de brigadier. Chaque année, une session de recrutement interne et externe est organisée. Pour la session 2025, l'inscription aux concours se déroule du 28 août au 28 octobre 2024 à 18h. Les épreuves d'admissibilité auront lieu aux mêmes dates pour le concours externe et le premier concours interne : les 7, 8 et 9 janvier 2025. Les écrits du second concours interne se dérouleront le 7 janvier 2025. Les candidats demandant un aménagement d'épreuves doivent impérativement transmettre un certificat médical établi par un médecin agréé, au moins 3 semaines avant le début des épreuves. Les épreuves sportives auront lieu du 24 mars au 4 avril 2025 pour le concours externe et le premier concours interne, et les épreuves orales se dérouleront : du 17 au 27 juin 2025 pour le concours externe, du 20 au 23 mai 2025 pour le 1er concours interne, du 2 au 13 juin 2025 pour le second concours interne. Important : les dates données sont prévisionnelles et peuvent être modifiées. 2.2 Procédure d'inscription Pour s'inscrire à l'un des concours, le candidat a le choix entre l'inscription en ligne et l'inscription papier. Il est recommandé d'utiliser le service en ligne qui est plus rapide et permet de visualiser et de modifier son inscription jusqu'à la date limite d'inscription. Dans les deux cas, le candidat doit vérifier régulièrement la page dédiée aux recrutements sur le site officiel de la police nationale. Vous pouvez ensuite remplir le dossier en ligne ou le télécharger, si vous le souhaitez, avant de le remplir à la main et de le renvoyer par courrier. Si le candidat n'est pas en mesure de le télécharger, il peut également retirer le dossier d'inscription au bureau de recrutement du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) de son département. Si le candidat décide de s'inscrire par dossier papier, il doit le renvoyer rempli et signé au SGAMI avant la date limite d'inscription qui est annoncée dans le calendrier, le cachet de la poste faisant foi. À noter : le candidat au second concours interne doit remplir un dossier supplémentaire dans lequel il détaille son parcours professionnel. Le dossier est téléchargeable sur le site du recrutement de la police nationale après la phase écrite. Seuls les admissibles devront le remplir. Les candidats ayant finalisé leur inscription dans les temps recevront une convocation, par mail ou par courrier, au maximum 10 jours avant la première épreuve. Cette convocation leur indiquera la date, l'heure et le lieu de l'épreuve ainsi que les consignes relatives au concours. Si un candidat n'a pas reçu sa convocation 10 jours avant le début du concours, il doit contacter le SGAMI dont il dépend. Le jour de l'épreuve, le candidat doit présenter sa pièce d'identité et sa convocation à son arrivée au centre d'examen. 3.1 Épreuves des Concours Interne et Externe … 3.1.1 Épreuves d'Admissibilité … 3.1.2 Épreuves de Pré-Admission … 3.1.3 Épreuves d'Admission 3.2 Épreuves du Second Concours Interne … 3.2.1 Phase d'admissibilité … 3.2.2 Phase d'admission Le concours est composé d'épreuves d'admissibilité (épreuves écrites), d'épreuves de pré-admission (sport) et d'admission (oral). Elles se déroulent en plusieurs phases. La plupart des épreuves sont similaires pour le concours externe et le 1er concours interne. Nous vous l'indiquerons lorsque ce n'est pas le cas. La phase d'admissibilité est composée de 2 épreuves écrites communes aux deux concours (dissertation et cas pratique) et de 2 épreuves distinctes supplémentaires pour le concours externe et d'une épreuve supplémentaire pour le concours interne. La qualité de la rédaction (orthographe, syntaxe, etc) et l'esprit de synthèse sont pris en compte dans la notation. Pour les épreuves de rédaction, il n'est pas indispensable de rédiger un plan formel même s'il est recommandé d'avoir un plan en tête pour faciliter la rédaction. Lors de cette phase, tous les candidats passent, en plus, des tests psychotechniques. Ils ne sont pas notés. Ils consistent en une série de questions d'une durée de 2 heures. Les résultats sont interprétés par un psychologue et donnés au jury. Ils permettront d'aider les examinateurs à comprendre le profil psychologique, la personnalité du candidat et sa capacité à travailler en groupe. 2 Épreuves communes aux concours externe et interne : Dissertation de culture générale (coefficient 4) : L'épreuve dure 4 heures. Le sujet, d'ordre général, est lié à l'évolution des idées et des événements politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde à partir du XXe siècle. À titre d'exemple, le sujet de la session 2024 était : « La rue a-t-elle « voix au chapitre » ? » Résolution d'un cas pratique (coefficient 4) : À partir de plusieurs documents administratifs et de graphiques d'une trentaine de pages maximum, le candidat a 4 heures pour proposer des solutions à la problématique qui lui est proposée. Il doit être capable de se projeter dans cette situation, de proposer des solutions pour résoudre cette situation et d'argumenter ses propositions. 2 épreuves écrites supplémentaires pour le concours externe : Questions à Réponses Courtes (QRC) (coefficient 3) : Il s'agit d'une épreuve à option. Le candidat choisit son sujet lors de son inscription parmi les matières suivantes : – le droit administratif général et libertés publiques, – les mathématiques – l'informatique, – l'Histoire – la géographie, – l'économie et la gestion, – les sciences et les techniques des activités physiques et sportives. Pendant l'épreuve, il a deux heures pour répondre aux QRC (maximum 4). Composition sur le droit et la procédure pénale (coefficient 2) : L'épreuve dure 3 heures et est notée sur 20. Le candidat doit rédiger un essai sur un sujet portant sur le droit et la procédure pénale. Pour cette épreuve, le candidat est autorisé à apporter le code pénal, le code de procédure pénale, le code de la sécurité intérieure et les recueils de lois (sans aucune autre note que les références aux textes législatifs). Le sujet 2024 était : « L'opportunité des poursuites ». 1 Épreuve écrite supplémentaire pour le concours interne : QRC de droit pénal, de procédure pénale ou sur le déminage (coefficient 4) : L'épreuve dure 2 heures. Le candidat a le choix entre une série de questions sur le droit et la procédure pénale, ou le déminage (pyrotechnie, intervention sur des objets suspects et technologie des munitions). Voici le sujet du questionnaire de droit de la session 2024 : Question 1 : Les conséquences de la classification tripartite des infractions. Question 2 : Les modes de preuve pénale. Question 3 : La participation à un groupement violent. Question 4 : Les violences habituelles au sein du couple. Chaque question était notée sur 5 points. Elles sont composées de 2 épreuves sportives (coefficient 3) communes aux 2 concours. Une note inférieure à 7/20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire. Parcours d'Habilité Motrice (PHM) : La première épreuve est un Parcours d'Habilité Motrice (PHM). Le candidat devra franchir 10 ateliers. À partir du 2e atelier, le parcours est chronométré. Le candidat doit donc réaliser les 9 ateliers le plus vite possible. S'il ne parvient pas à franchir une étape, il est sanctionné d'une pénalité de 5 à 30 secondes. Sa note finale est comptabilisée en fonction de son chronomètre et de ses pénalités. 1 – Sur une distance de 20 mètres, le candidat doit porter un sac de 25 kg pour les femmes et 40 kg pour les hommes. Il a maximum 3 minutes pour franchir cette étape. Après 3 tentatives, il est pénalisé d'un point sur sa note finale. 2- Faire une série de flexions-extensions (pompes), 3 pour les femmes et 5 pour les hommes. 3 – Franchir 3 haies d'une hauteur de 61 cm pour les femmes et de 71 cm pour les hommes, espacées de 4 mètres. 4 – Parcourir en équilibre une poutre de 5 mètres située à 1 mètre de hauteur. 5 – Franchir un parcours de cerceaux, en alternant un pied dans chaque cerceau. 6 – Effectuer 5 appuis alternés sur un banc de 50 cm, successivement 1 pied sur le banc et 1 pied sur le sol. 7 – Franchir 2 chevaux en mousse d'une hauteur de 120 cm et espacés de 2,20m. 8 – Progresser sur une échelle horizontale de 4m sans appui ou rester en suspend à un barreau pendant 20 secondes. 9 – Ramper sous un appareillage formant un tunnel de 3 mètres. 10 – Slalomer sur 45 mètres pour contourner des cônes, alternativement à sa droite et à sa gauche. L'abandon en milieu de parcours ou le refus du candidat à réaliser un atelier entraînera une note de 0/20 pour l'ensemble du parcours. Test d'Endurance Cardio-Respiratoire (TECR) : Lors de la seconde épreuve, le candidat doit accomplir des allers-retours en courant sur une distance de 20 mètres à une vitesse qui s'accélère progressivement suivant des paliers. Pendant les 2 premières minutes, le candidat court à une allure constante modérée de 8 km/h. La vitesse augmente progressivement toutes les minutes. Un bip sonore indique le rythme que le candidat doit prendre pour effectuer les 20 mètres. Il doit réguler sa vitesse pour être au moins à deux mètres d'une des deux extrémités des 20 mètres à chaque fois que le bip retentit. Le rythme s'accélère toutes les minutes. Lorsque le candidat s'arrête ou s'il ne parvient plus à être dans la zone d'admissibilité lorsque le bip retentit, l'épreuve s'arrête. Le candidat est noté en fonction du dernier palier qu'il a validé. Pour obtenir une note supérieure à 7/20 et éviter l'élimination, une femme doit valider le palier des 4'15'', et un homme, le pallier des 6'30''. Les résultats aux épreuves sportives sont publiés sur le site de recrutement de la police nationale. Les candidats ayant réussi sont convoqués pour participer à la dernière phase de recrutement, les épreuves d'admission. Il y a 3 épreuves d'admission : une mise en situation, une épreuve de langue et un entretien oral face à un jury. Les épreuves sont communes aux deux concours. Seul le déroulement de l'entretien oral est différent selon le concours. Mise en situation individuelle (coefficient 5) : L'épreuve dure 1 heure en tout, 30 minutes de préparation et 30 minutes d'examen. Le candidat tire au sort un cas pratique qui décrit une situation problématique fictive. Un dossier de 10 pages maximum accompagne parfois le cas pratique. Il est composé de documents aidant à comprendre les enjeux de la problématique. Après s'être préparé, le candidat présente oralement son analyse de la problématique et ses réponses pour la résoudre. Après un exposé d'environ 10 minutes, il répond aux questions des examinateurs qui cherchent à évaluer ses compétences comportementales. Le candidat n'est pas jugé sur ses capacités techniques à résoudre la situation, mais sur sa capacité à établir des relations, à collaborer, à accepter l'autorité. Il est également évalué sur ses valeurs. Épreuve orale de langue étrangère (coefficient 2) : À l'inscription au concours, le candidat doit choisir une langue étrangère parmi l'allemand, l'anglais ou l'espagnol. Le candidat prend connaissance d'un texte dans la langue choisie, puis échange sur ce texte pendant 15 minutes avec le jury. Entretien avec le jury (coefficient 8) : – Entretien pour le concours externe : Le candidat tire au sort un sujet d'actualité. Il dispose de 35 minutes pour préparer plusieurs questions d'ordre général sur ce sujet. L'entretien permet au jury d'apprécier les facultés de réflexion et les connaissances du candidat. Les examinateurs cherchent également à évaluer la motivation et l'aptitude du candidat à exercer les missions d'un officier de police. À noter : pour les candidats titulaires d'un doctorat, le point de départ de l'entretien sera la présentation de ses travaux. – Entretien pour le concours interne : Le candidat débute par un exposé d'environ 5 minutes sur son parcours professionnel. S'ensuit un échange pendant lequel le candidat répond aux questions du jury sur son expérience et sur ses connaissances générales des missions de la police nationale et de son organisation. Pour conduire l'entretien, le jury dispose du dossier professionnel rendu par le candidat à l'issue de la phase écrite et de la synthèse des tests psychotechniques. Les examinateurs cherchent à apprécier les motivations du candidat, sa capacité à s'exprimer, ses connaissances sur le poste et son environnement. Une note inférieure à 5/20 est éliminatoire. Les épreuves sont réparties en 2 phases : la phase d'admissibilité et la phase d'admission Après la phase orale, les notes du candidat à chaque épreuve sont multipliées par le coefficient des épreuves et additionnées entre elles pour obtenir la note globale du candidat. Cette note permet au jury d'établir la liste des candidats admis et de les classer par ordre de mérite. D'une durée totale de 4 heures, elle est divisée en 2 épreuves : QCM (1h, coef. 1) : le candidat doit répondre à une série d'environ 80 questions visant à vérifier ses acquis et ses connaissances professionnels. Étude de cas (3h, coef. 2): le sujet énonce une situation problématique. Le candidat doit exposer à l'écrit ses propositions face à cette situation, autrement dit ce qu'il ferait dans cette situation. Cette épreuve permet de vérifier la capacité de réflexion du candidat. Pendant cette phase écrite, les candidats passent également des tests psychotechniques écrits d'une durée de 2 heures. Ils ne sont pas notés, mais seront interprétés par un psychologue. Ils aident le jury à apprécier le profil psychologique du candidat pendant l'entretien oral et à évaluer sa capacité à travailler en groupe. Les candidats qui ont réussi la première phase sont invités à remplir et renvoyer un dossier professionnel qui servira de base à l'entretien oral de la dernière phase. La phase d'admission est composée de plusieurs épreuves de mise en situations individuelles et collectives, d'un entretien et d'une épreuve de langue étrangère. Mise en situation collective de 45 minutes maximum, suivie d'un exercice individuel d'auto-évaluation de 15 minutes maximum (coefficient 2) : Les candidats sont réunis par groupes de 3 minimum. L'interaction collective permet d'apprécier le comportement et l'aptitude de chaque candidat à évoluer en groupe, créer des relations, coopérer, argumenter, ainsi que leur réactivité, leur écoute et leur faculté d'analyse. L'exercice personnel permet de mettre en avant la capacité de réflexion et de remise en question du candidat. Mise en situation individuelle de 20 minutes, précédée par 20 minutes de préparation (coefficient 2) : Le candidat est mis face à un cas pratique. Cet exercice cherche à apprécier l'esprit pratique, le bon sens, la conscience professionnelle et la capacité relationnelle du candidat. Entretien avec le jury (coefficient 5) : Il s'agit d'un entretien oral d'environ 30 minutes. Pendant cet entretien, le jury cherche à déterminer si les acquis professionnels du candidat sont suffisants pour exercer ses futures fonctions de commandement. L'entretien commence par un exposé du candidat de 5 minutes sur son parcours professionnel. À partir de cet exposé et du dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle du candidat, le jury demande des précisions au candidat sur son parcours et sur ses motivations. Le jury dispose également des résultats des tests psychotechniques interprétés par le psychologue. L'épreuve est notée de 0 à 20. Une note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Oral facultatif de langue étrangère (coefficient 1) : Le candidat choisit la langue dans laquelle il souhaite passer l'épreuve lors de son inscription. Il a le choix entre l'allemand, l'anglais ou l'espagnol. L'épreuve consiste en une conversation de 15 minutes dans la langue choisie. Quel que soit le mode de recrutement utilisé (concours internes, externe ou promotion interne), le lauréat intègre l'École Nationale Supérieure des officiers de Police (ENSP), à Cannes-Ecluses (77), pour y suivre une formation de 18 mois. Il y est hébergé gratuitement, en internat, tout au long de sa formation. Dès son arrivée, il s'engage à servir l'État pendant au moins 5 ans à partir de sa titularisation. Pendant ces 18 mois, il alterne entre enseignements à l'école et stages au sein de différents services de police. Le contenu et le déroulement de la formation sont les mêmes pour tous les élèves. À l'école (2/3 du temps), il suit des enseignements généraux : commandement, management, droit et procédure pénal, libertés publiques, informatique et bureautique… Et des enseignement spécifiques théoriques et pratiques : police de la circulation, police administrative générale et spéciale, techniques radio, police technique et scientifique, armement et tir, gestes d'intervention… En tant qu'élève, il est rémunéré 1.611€ net par mois. Après 6 mois de formation, l'élève officier est nommé officier stagiaire. À la fin de sa scolarité, s'il est jugé apte, il est titularisé au grade de capitaine de police. Pendant les 4 premières années à ce grade, il est nommé lieutenant de police. Il est alors rémunéré environ 2.592€ net en Île-de-France, ou 2.430€ net par mois en province. À noter : pour être titularisé, l'officier stagiaire doit obligatoirement détenir le permis de conduire (permis B). Les élèves les mieux classés à l'issue de la scolarité choisissent en priorité leur affectation parmi une liste de postes vacants. Le jeune lieutenant sera affecté pendant au moins deux ans au même poste et pendant 5 ans dans la même zone de défense de cette première affectation. Comme nous venons de le voir, pour devenir policier, il faut d'abord réussir un des concours de la police nationale. Mais il y a une forte concurrence entre les candidats, et une très bonne préparation est indispensable. Vous pouvez préparer les concours tout seul en achetant des livres et annales de concours. Mais pour augmenter vos chances d'être reçu au concours et avoir un gros avantage sur les autres candidats, la meilleure solution est de vous inscrire à une formation préparatoire. Des formations en ligne pour réussir les concours de la police vous permettent de vous préparer à distance. Vous pouvez vous connecter à votre espace élève de n'importe quel endroit, quand vous le souhaitez, à votre rythme. Idéal pour les personnes qui habitent des petites villes, qui travaillent en parallèle, qui veulent se reconvertir ou qui n'arrivent pas à étudier toutes seules sans cadre. Ce sont des formations de qualité, 90% des élèves sont satisfaits de leur préparation au concours de policier. Les inscriptions sont ouvertes toute l'année ! N'hésitez pas à demander une documentation gratuite en remplissant le formulaire ci-dessous, c'est sans engagement :